

Les capricornes asiatiques *Anoplophora glabripennis* et *A. chinensis*



Deux organismes de quarantaine dans l'EU

Historique

Les capricornes asiatiques, *Anoplophora chinensis* (photo 1) et *Anoplophora glabripennis* (photo 2) sont présents en Asie, notamment en Chine, au Japon, en Malaisie, au Vietnam et en Corée. L'introduction d'*A. glabripennis* dans l'Union Européenne (UE) est généralement liée aux emballages en bois contaminés, tandis que *A. chinensis* est surtout introduit via l'importation de plantes ornementales d'essences ligneuses feuillues de petite taille et de bonsaïs. Depuis les années nonante, ces insectes se sont propagés dans diverses régions des Etats-Unis et d'Europe. En Europe, des foyers limités de *A. glabripennis* ont été détectés en Autriche, en France, en Italie, en Allemagne et aux Pays-Bas. Ces dernières années, *A. chinensis* est régulièrement détecté sur des importations d'arbres (surtout *Acer* spp.) d'Asie et surtout de Chine. Des infestations de *A. chinensis* ont été constatées dans des plantations routières et des espaces verts en Italie (présent dans plus de 20 communes lombardes), mais aussi de façon plus limitée en France (éradiqué) et aux Pays-Bas.

L'installation de ces capricornes asiatiques sous nos latitudes est possible et aurait des conséquences graves tant au niveau des espaces verts que des forêts. C'est pour cette raison que *A. chinensis* et *A. glabripennis* ont tous deux un statut de quarantaine.

Plantes-hôtes

Ces insectes sont très polyphages et s'attaquent à de nombreuses espèces de feuillus. En Europe, *A. glabripennis* s'attaque notamment aux érables (*Acer*) mais aussi au peuplier, saule, bouleau, orme, marronnier d'Inde, platane, etc.

A. chinensis peut s'attaquer à davantage d'arbres que *A. glabripennis*, notamment les pommiers, poiriers, hêtres, chênes, cotoneasters, lauriers-cerise et rosiers. Il est probable que cette espèce de capricorne puisse affecter la plupart des essences de feuillus.

Symptômes

Après l'accouplement, les *Anoplophora* pondent jusqu'à quelques centaines d'œufs dans des encoches de ponte creusées dans l'écorce d'un ou de plusieurs arbres (photo 7). Les larves (± 5 cm) s'enfoncent dans l'écorce et creusent de grandes galeries ovales dans le bois, ce qui affaiblit gravement la plante (photos 3 et 6) et provoque le dépérissement de la couronne et finalement de l'arbre entier. Parfois, des paquets de sciure sur les branches ou au sol indiquent la présence de l'insecte.

A. chinensis a une particularité importante: il pond ses œufs au pied du tronc et sur les racines affleurantes qu'il colonise (photo 8). *A. glabripennis* pond généralement ses œufs plus en hauteur dans l'arbre.

Au printemps a lieu la métamorphose de la larve qui se mue en chrysalide (photo 5) et se transforme ensuite en insecte adulte (photos 1 et 2).

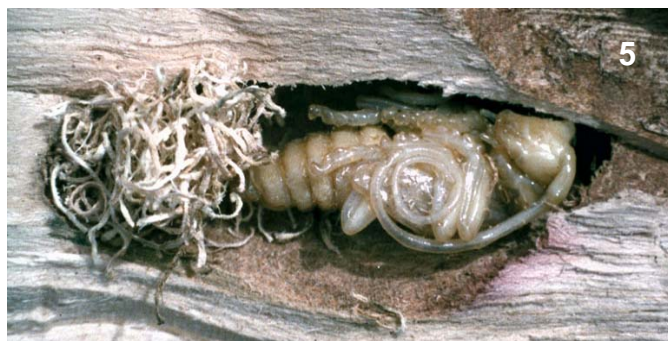
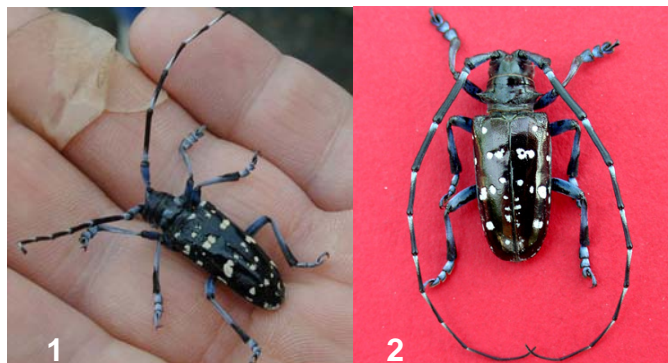
Il est presque impossible de détecter les contaminations avant la sortie des adultes. Les larves sont indétectables même sur les plantes importées de Chine et dont le diamètre des tiges ne dépasse pas 3 cm; c'est seulement en sectionnant les tiges qu'on peut en découvrir la présence (photo 9).

Les coléoptères adultes ont environ 2,5 cm de longueur ou plus, et sont entièrement noirs avec sur les élytres une vingtaine de taches blanches irrégulières. Tant les antennes que les pattes sont longues et noires avec des parties blanches. Les deux capricornes font un trou d'émergence rond d'un diamètre de 9 à 15 mm (photo 4), par lequel ils quittent l'arbre.

Le coléoptère adulte ne vit que quelques mois dans la période mai – août et se nourrit de feuilles, de pétioles et de jeune écorce des plantes-hôtes. En fonction du climat et de la disponibilité en nourriture, le cycle biologique dure de un à trois ans.

Dissémination

Les capricornes adultes sont le plus actifs les jours ensoleillés. Ils peuvent voler sur des distances allant jusqu'à 2 km, mais le plus souvent ils restent au voisinage de leur lieu d'éclosion. Un nouveau foyer d'infestation apparaît généralement pas loin d'une plante-hôte ou d'un dépôt de bois contaminé.





Lutte contre les contaminations

Mesures préventives

Une fois installés, il est pratiquement impossible de combattre ces organismes: il est donc essentiel d'en empêcher l'introduction sur le territoire européen et de détecter les éventuels foyers à un stade précoce.

Mesures phytosanitaires obligatoires pour la circulation dans et entre les États membres

Rappelons que l'utilisation du passeport phytosanitaire est obligatoire pour la commercialisation de matériel de reproduction (autres que les semences) de certaines espèces ligneuses. Ce passeport phytosanitaire ne peut être délivré qu'aux entreprises agréées et contrôlées par les services phytosanitaires nationaux: en Belgique, c'est l'AFSCA qui assure ces contrôles.

Mesures phytosanitaires pour l'importation à partir de pays non membres de l'UE

L'importation de matériel de reproduction d'espèces arbustives ainsi que les produits forestiers (grumes, planches, ...) de certains ligneux n'est autorisée que sous couverture d'un certificat des services phytosanitaires du pays de provenance. Par ailleurs, tous les emballages en bois (palettes, caisses, bois de callage, ...) entrant dans l' Union Européenne doivent avoir été traités selon les exigences de la norme NIMP 15 et porter le marquage adéquat.

Attention: la liste des espèces soumises au passeport phytosanitaire ou au certificat phytosanitaire sera élargie prochainement en vue de lutter contre l'introduction et la dissémination de ces insectes.

Mesures obligatoires en cas de présence

Les larves se développent en profondeur dans le tronc et les branches où elles sont hors d'atteinte des insecticides et de leurs ennemis naturels. Ces insecticides sont donc peu efficaces. L'éradication des foyers est en général basée sur l'abattage et la destruction des arbres contaminés et sur la surveillance des zones infestées.

Sur la base des expériences de l'étranger et de la biologie de ces insectes, les mesures officielles suivantes seront prises :

- l'élimination des principales plantes-hôtes, racines et branches comprises, dans un rayon de 100 m autour des arbres infestés;
- les restrictions aux mouvements des végétaux sensibles vers l'extérieur des zones infestées;
- pendant au moins 4 ans: la surveillance systématique avec, si nécessaire, échantillonnage destructif dans un rayon de 1000 m.



Pour plus d'informations

Aspects techniques

ILVO, Instituut voor Landbouw- en Visserijonderzoek
 Eenheid Plant - Gewasbescherming
 H. Casteels
 Burg. Van Gansberghelaan 96 bus 2, 9820 Merelbeke
 Tél.: 09/272 24 56 - Fax: 09/272 24 29
 courriel: hans.casteels@ilvo.vlaanderen.be

Demandes d'agréments, passeports phytosanitaires, certificats phytosanitaires

Consultez l'UPC de l'AFSCA. Adresses de votre UPC sur le site web de l'AFSCA : http://www.afsca.be/home/contact/upc_fr.asp

Notification (signalement des cas suspects ou avérés)

Toute présence, même suspectée, de ces insectes doit être signalée auprès de l'Unité Provinciale de Contrôle de l'AFSCA http://www.afsca.be/notif/notif-obli_fr.asp

Si un insecte est capturé, il faut le conserver dans un récipient solide (plastique ou métal) en attendant de le remettre à un inspecteur.

Sources iconographiques

- 1: Art Wagner, USDA APHIS (<http://www.forestrymages.org>), 2: Michael Bohne, US (<http://www.invasive.org>), 3: Thomas B. Denholm, New Jersey (<http://www.invasive.org>), 4: Steven Katovich, USDA Forest service (<http://www.forestrymages.org>), 5: Kenneth R. Law, USDA APHIS (<http://www.forestrymages.org>), 6: E. Richard Hoebeke (<http://www.forestrymages.org>), 7: Dennis Haugen, Chicago (<http://www.invasive.org>), 8: Plantenziektenkundige Dienst, NL (<http://www.mnlv.nl/pdf>), 9: Plantenziektenkundige Dienst, NL (foto's ontvangen van PD)